
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 22 août 2017, à 19 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Normand Houde
Conseillers	Louis Côté
	Rita B. Barrette
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Yves Dubé

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme
M.	Luc Goudreau	Directeur du Service de prévention des incendies
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2017-199

Le maire, monsieur Normand Houde, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 août 2017

Résolution no 2017-200

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2017 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

2.2 Adoption du procès-verbal de correction du 22 août 2017

Résolution no 2017-201

Le procès-verbal de correction du 22 août 2017 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Rita B. Barrette, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Maire suppléant

Résolution no 2017-202

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19), le conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Rita B. Barrette;

De désigner le conseiller Yves Dubé pour agir à titre de maire suppléant à compter de ce jour.

4.2 Mutuelle de prévention

Résolution no 2017-203.1

ATTENDU QUE l'adhésion à une mutuelle permet une bonne gestion de la santé et de la sécurité au travail qui amène une diminution des coûts directs et indirects imputables aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles;

ATTENDU QU'une réduction de prime est aussi liée à la performance d'une mutuelle;

ATTENDU QUE les résultats attendus de cette adhésion rejoignent les objectifs de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre à ses membres la possibilité d'adhérer à sa mutuelle de prévention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adhérer à la Mutuelle de prévention de l'UMQ;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'entente établie à cette fin et tout autre document requis.

Mutuelle de prévention

Résolution no 2017-203.2

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a décidé d'adhérer à la Mutuelle de prévention de l'UMQ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De permettre à l'UMQ d'aller en appel d'offres, pour et au nom de la Ville de La Sarre, pour l'octroi du contrat de gestion de la Mutuelle de prévention;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'entente établie à cette fin et tout autre document requis.

4.3 Avis de motion Règlement modifiant le règlement no 12-89 "Établissant une allocation de transition à être versée au maire de la municipalité lorsqu'il cesse d'occuper le poste de maire".

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement modifiant le règlement no 12-89 "Établissant une allocation de transition à être versée au maire de la municipalité lorsqu'il cesse d'occuper le poste de maire".

4.4 Avis de motion Règlement modifiant le règlement no 19-2016 "Règlement décrétant un programme d'aide à la construction industrielle et commerciale"

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement modifiant le règlement no 19-2016 "Règlement décrétant un programme d'aide à la construction industrielle et commerciale"

4.5 Avis de motion Règlement modifiant le règlement no 07-2017 "Règlement de tarification pour les secteurs des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire"

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté le règlement suivant : Règlement modifiant le règlement no 07-2017 "Règlement de tarification pour les secteurs des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire"

4.6 Nova formation

Résolution no 2017-204

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire exploiter le plein potentiel de ses ressources humaines et améliorer les performances de son équipe afin d'offrir les meilleurs services aux citoyens tout en diminuant les coûts;

ATTENDU QUE, à cette fin, la Ville a décidé d'intégrer le concept Nova et utilise les services d'une professionnelle certifiée au profil Nova;

ATTENDU QUE la Ville désire continuer d'appliquer le concept Nova, tout en évitant les coûts élevés d'une consultante externe;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la conseillère en ressources humaines, Véronique Bernier-Labonté, à effectuer les démarches requises afin d'obtenir la certification Nova;

D'autoriser la directrice générale, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à cet effet.

4.7 Entente Développement de l'offre touristique

Résolution no 2017-205

ATTENDU QUE la MRCAO souhaite accentuer le déploiement de son offre touristique, tel que priorisé par les élus et précisé dans son plan de développement durable (PDD);

ATTENDU QUE la Ville possède l'infrastructure utilisée en saison estivale pour la gestion du Bureau d'information touristique (BIT) et aussi comme lieu d'exposition et de visite pour le Centre d'interprétation de la foresterie (CIF);

ATTENDU QUE la MRCAO, quant à elle, dispose d'une équipe spécialisée en tourisme et des attractions multiples;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser la directrice générale, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'entente de déploiement de l'offre touristique;

QUE cette résolution soit rétroactive au 1er mai 2017 jusqu'au 1er septembre 2017.

5. TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer

Résolution no 2017-206

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1er août 2017, au montant de 1 137 607,87 \$.

6. DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LE MILIEU

6.1 Ajouts au plan de développement local 2015-2017 Ville de La Sarre

ATTENDU QUE le développement de la Ville est en perpétuel changement;

ATTENDU les besoins exprimés par la population lors de la consultation publique tenue à l'automne dernier;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a priorisé l'accès aux technologies ainsi que le développement touristique dans son plan de développement durable 2013-2017;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Madame Rita B. Barrette;

De bonifier le plan de développement local 2015-2017 en ajoutant les points suivants ainsi que les objectifs et actions s'y rattachant :

Axe 4 - Développement socio-économique et relations avec le milieu

4.8.4. Développer un projet touristique porteur pour le territoire en lien avec le Rodéo professionnel.

Axe 5 - La Sarre, ville intelligente

5.2.5 Effectuer la refonte du site Internet afin de répondre aux nouvelles technologies d'aujourd'hui en plus de faciliter la recherche d'information.

5.2.6. Implanter des applications qui permettent de répondre aux demandes en temps réel en développant le service en ligne.

6.2 Fonds de développement du territoire

Résolution no 2017-207

ATTENDU QUE de nouvelles actions ont été ajoutées au plan de développement local 2015-2017 de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE l'action 5.2.5 *Effectuer la refonte du site Internet afin de répondre aux nouvelles technologies d'aujourd'hui en plus de faciliter la recherche d'information* constitue la priorité n° 1 pour la Ville de La Sarre;

ATTENDU QU'une somme de 17 000 \$ est disponible pour la Ville de La Sarre dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Rita B. Barrette;

QUE soit déposé le projet structurant « La Sarre, Ville intelligente » à la Commission de la ruralité, dont le coût s'élève à 18 740,27 \$.

D'autoriser par la présente madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

6.3 Amendement au mandat confié aux agents de développement œuvrant pour la MRC d'Abitibi-Ouest

Résolution no 2017-208

ATTENDU QU'un mandat avait été confié aux agents de développement œuvrant pour la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation de l'objectif 4.5 du plan de développement 2015-2019 s'appliquant aux célébrations du 100e anniversaire de la Ville de La Sarre (résolution no 2016-32);

ATTENDU QUE le 100e anniversaire est maintenant terminé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'amender la résolution 2016-32 et de confier de nouveaux mandats aux agentes de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest en lien avec le plan de développement local 2015-2017 de la Ville de La Sarre, soit, par ordre de priorité :

- de supporter la Ville dans le développement d'un projet touristique porteur pour le territoire en lien avec le Rodéo Professionnel (4.8.4);
- d'accompagner la Ville dans le dépôt de demandes d'aide financière auprès de différentes instances pour les actions inscrites dans le plan;
- de soutenir la Ville dans les différentes actions permettant l'atteinte de l'objectif 4.2 « Développer une culture "Penser et agir famille et aînés" auprès des différents partenaires socioéconomiques et de la population en général ».

7. URBANISME

7.1 Approbation projet de servitude de maintien en état d'empiétements mineurs pour le 280, rue Principale (cinéma)

Résolution no 2017-209

ATTENDU QUE le propriétaire du 280, rue Principale souhaite obtenir une servitude pour l'empiétement du bâtiment et d'enseignes sur l'emprise du trottoir de la rue Principale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Yves Dubé;

D'approuver cette demande de servitude.

7.2 Demande de permis pour affichage dans le secteur PIIA : 46, 5e Avenue Est

Résolution no 2017-210

ATTENDU QUE le propriétaire du commerce situé au 46, 5e Avenue Est (Intersport) désire faire approuver une affiche dans le secteur du PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que cette affiche respecte les critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de permis.

7.3 Demande de permis pour affichage dans le secteur PIIA : 81, 5e Avenue Est (Royal Lepage)

Résolution no 2017-211

ATTENDU QU'un représentant de Royal Lepage, situé au 81B, 5e Avenue Est, désire faire approuver une affiche dans le secteur du PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le plan ne respecte pas les critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver cette demande de permis aux conditions suivantes :

- 1- Limiter le nombre d'enseignes à une seule plutôt que deux;
- 2- Ajouter une bordure autour de l'enseigne;
- 3- Enlever la partie de l'enseigne où il est inscrit « Bureau » avec le numéro de téléphone;
- 4- Respecter toute autre recommandation du Service d'urbanisme et développement (s'il y a lieu).

7.4 Demande de permis pour affichage dans le secteur PIIA : 67, 5e Avenue Est

Résolution no 2017-212

ATTENDU QUE le propriétaire du commerce situé au 67, 5e Avenue Est (Boucherie Coupe désossée) désire faire approuver une enseigne dans le secteur du PIIA;

ATTENDU QUE cette deuxième demande fait suite à une première proposition que le comité consultatif d'urbanisme n'avait pas approuvée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que cette nouvelle proposition respecte les critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver cette demande de permis pour affichage.

7.5 Enregistrement de rues à la Commission de toponymie du Québec

Résolution no 2017-213

ATTENDU QUE cinq (5) rues ne sont pas enregistrées à la Commission de toponymie du Québec, soit :

- Avenue Cousineau;
- Avenue Carignan;
- Rue Haché;
- Rue Nordique;
- Boulevard Industriel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver l'inscription de ces rues à la Commission de toponymie du Québec;

D'autoriser le directeur du Service urbanisme et développement, David Poirier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à cet effet.

7.6 Demande d'achat d'une partie de terrain appartenant à la Ville : rue Roy

Résolution no 2017-214

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 543 051 désire acquérir une partie de terrain du lot adjacent, portant le no 3 543 053, en vue d'agrandir son garage;

ATTENDU QUE ce terrain n'a pas d'utilité pour la Ville, qu'il n'y a aucun service et qu'il nécessite de l'entretien hebdomadaire;

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme et développement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser la vente d'une partie du lot 3 543 053, soit 4,57 mètres par 30,48 mètres au propriétaire du lot adjacent (3 543 051), au prix de 0,50 \$ le pied carré plus les frais d'arpenteur;

D'autoriser le maire, Normand Houde, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la vente.

7.7 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de juillet 2017. Ceux-ci sont au nombre de 60 pour des travaux d'une valeur de 1 998 865,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 3 671,00 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Nomination-Journalier spécialisé et menuisier

Résolution no 2017-215

ATTENDU QUE leur période de probation est terminée et que la Ville est satisfaite de leur rendement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver la nomination de M. Éric Perreault à titre de journalier spécialisé et de M. Benoît Lévesque à titre de menuisier, au sein du Service des travaux publics.

9. LOISIRS ET SPORT

9.1 Soumission-Location et exploitation de l'aréna

Résolution no 2017-216

ATTENDU QU'une analyse de la situation financière du restaurant de l'aréna Nicol Auto a révélé qu'il n'était pas rentable pour la Ville de La Sarre d'en assumer la gestion;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié le 21 juin 2017 afin de confier la gestion du restaurant de l'aréna à une entreprise indépendante;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue suite à cet appel d'offres et que celle-ci était conforme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'entériner le contrat de location et exploitation du restaurant de l'aréna Nicol Auto à l'entreprise S.B. Traiteur;

D'autoriser la directrice générale et greffière, madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente résolution.

10. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Demande d'exclusion au décret - Fonds du Canada pour la présentation des arts

Résolution no 2017-217

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), aucune municipalité ne peut négocier ou conclure une entente avec le gouvernement du Canada ou avec un ministère de ce gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 3.13 de cette même loi permet au gouvernement du Québec d'exclure de l'application de celle-ci une catégorie d'ententes qu'il détermine;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Rita B. Barrette, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser madame Jacinthe Bélanger à demander, pour et au nom de la Ville de La Sarre, au gouvernement du Québec que soit exclue de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (décret d'exclusion M-30) l'entente au programme de Fonds du Canada pour la présentation des arts pour l'année 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 de Patrimoine Canada pour le soutien à la diffusion des spectacles professionnels.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES

11.1 Nomination-Pompiers

Résolution no 2017-218

ATTENDU les besoins de pompiers volontaires au Service de prévention des incendies;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yves Dubé, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser l'embauche de trois nouveaux pompiers, soit Alexandre Tardif, Alexandre Deschenes et Hamadoum Kabre.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La directrice générale, madame Isabelle D'Amours, répond aux interrogations de M. Jean-Baptiste Fournier, tel que promis à une assemblée précédente, et présente le bilan des investissements dans le parc Industriel.

Monsieur Théberge désire savoir la méthode de calcul pour le coût des permis de construction/rénovation. Suite à la réponse de la trésorière, madame Valérie Schoeneich, M. Théberge demande au conseil s'il serait possible de hausser le montant de base du coût des travaux requis pour l'obligation d'un permis à 1 000 \$ au lieu de 400 \$, afin de mieux refléter l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'oeuvre. Le conseil affirme que cette option sera étudiée.

Normand Houde
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière